

VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70
e-mail : info@gargas.fr
www.gargas.fr

ARRETE PORTANT NEUTRALISATION DE 6 PLACES DE STATIONNEMENT RUE DU FOSSE SAINT DENIS EN RAISON DE TRAVAUX AU VLC Pétitionnaire : BATIMENTS & COULEURS DU SUD

Le Maire de la commune de GARGAS,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Vu la demande en date du 09/09/2024 en vue de neutraliser temporairement 6 places de stationnement sur le domaine public (rue du fossé Saint Denis devant la résidence Village Luberon le Château) pour permettre à l'entreprise BATIMENTS & COULEURS DU SUD, 3 avenue de la Marane, ZI la Valampe 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES (TEL : 04/42/07/22/14 – accueil@bcsud.fr) de réaliser des travaux dans la résidence Village Luberon le Château,

Vu le décret n° 64.262 du 14.03.1964 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,

ARRETE

Article 1 : A la demande de l'entreprise BATIMENTS & COULEURS DU SUD, 6 places de stationnement rue du fossé Saint Denis (devant la résidence Village Luberon le Château) seront neutralisées afin de permettre la réalisation de travaux dans la résidence Village Luberon le Château.

Article 2 : Le présent arrêté sera applicable du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 6 décembre 2024 inclus soit pour une durée de 7 semaines.

Article 3 : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le déclarant sera tenu à réparer à ses frais toutes avaries pouvant être occasionnées aux installations du fait de l'occupation du domaine public.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant la durée des travaux.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de GARGAS et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire : **BATIMENTS & COULEURS DU SUD, 3 avenue de la Marane, ZI la Valampe 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES**

Fait à GARGAS le 16/10/2024

Le Maire

Bruno VIGNE-ULMIER

